

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 JANVIER 2022

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Castel Park sur la commune de Surgères en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	37 puis 38	39 puis 40	
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE - Christian BRUNIER – Micheline BERNARD – Walter GARCIA - Gilles GAY – Pascal TARDY - Christophe RAULT – Barbara GAUTIER - Didier BARREAU – Pascale GRIS - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Anne-Sophie DESCAMPS) – François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX) - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Philippe PISSOT - Éric GUINOISEAU – Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Christelle GRASSO - Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT - Philippe BODET – Martine LLEU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE - Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ – Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT – Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<i>Monsieur Eric GUINOISEAU est arrivé à 18h 25 et n'a pas participé aux 3 premières délibérations</i>			
Présents / Membres suppléants :			
Monsieur Yannick BODAN			
Absents non représentés :			
Eric BERNARDIN (excusé), Emmanuel NICOLAS (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Younes BIAR - Thierry BLASZEZYK			
Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée) - Isabelle DECOURT (excusée)			
Étaient invités et présents :			
Egalement présents à la réunion :			
Marc BOUSSION – Philippe FOUCHER- Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Annabelle GAUDIN - Isabelle DESCHAMPS Sophie RAMBAUT - Trésorière			
Secrétaire de séance :			Affichage des extraits du procès-verbal en date du : Le Président, Jean GORIOUX
Christelle GRASSO			
Convocation envoyée le :			
12 janvier 2022			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
12 janvier 2022			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 novembre 2021

2. FINANCES

2.1 Attributions de compensation - Montants prévisionnels 2022

2.2 Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif du Budget Principal – Année 2022

2.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs

4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Commission extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » - Remplacement d'un membre

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Pacte de gouvernance - Adoption

5. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Président présente à l'ensemble des conseillères et conseillers communautaires ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Monsieur le Président informe qu'un mail a été envoyé par le comité des fêtes de Ballon aux mairies. Ce dernier sollicite une salle pour une projection.

Concernant le dossier sur la Police Municipale, les élus qui le souhaitent peuvent toujours intégrer le groupe de travail. La prochaine réunion aura lieu le 31 janvier à 18 heures.

Les autres dates de commissions sont :

- 24 janvier commission développement économique
- 2 février commission tourisme
- 10 février commission sports.

Monsieur le Président ajoute que sont disposés sur les tables :

- Carte de vœux 2022,
- Pour les communes de Ballon, Genouillé et Bouhet, des documents relatifs aux balades thermographiques dont les dates figurent dans le calendrier remis à chacun ,
- 1^{er} calendrier des événements de la CDC recensant les évènements qui se déroulent entre 2 dates de Conseil.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16 novembre 2021

(Délibération n°2022-01-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 16 novembre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. FINANCES

2.1 Attributions de compensation - Montants prévisionnels 2022

(Délibération n°2022-01-02)

Vu le Code Général des Impôts, et notamment le 3^{ème} alinéa de l'article 1609 nonies C V – 1,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 janvier 2022,

Considérant que « les attributions de compensation fixées conformément aux 2°, 4°, 5° ou, le cas échéant, au 1° bis constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ou, le cas échéant, les communes membres. Le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements »,.

Monsieur Jean GORIOUX, Président propose aux membres de l'assemblée de fixer les montants prévisionnels 2022 des Attributions de Compensation (AC) à hauteur du montant définitif des attributions de compensation 2021.

Ainsi, les montants des attributions de compensation prévisionnels 2022 proposés sont :

	Attribution de Compensation prévisionnelles 2022
Aigrefeuille d'Aunis	376 921,20 €
Anais	-3 983,46 €
Ardillières	30 751,28 €
Ballon	22 067,50 €
Bouhet	-1 430,21 €
Breuil La Réorte	4 755,51 €
Chambon	-8 779,09 €
Ciré d'Aunis	65 980,47 €
La Devise	52 255,14 €
Forges	-6 072,75 €
Genouillé	-42 289,56 €
Landrais	-7 370,28 €
Marsais	44 048,99 €
Puyravault	17 814,64 €
Saint Crépin	55 012,50 €
Saint Georges du Bois	109 061,36 €
Saint Mard	60 359,36 €
Saint Pierre d'Amilly	19 087,40 €
Saint-Pierre-La-Noue	120 890,33 €
Saint Saturnin du Bois	24 905,53 €
Surgères	625 620,70 €
Le Thou	-3 019,22 €
Virson	-6 107,47 €
Vouhé	26 997,26 €
TOTAL	1 577 477,13 €

Monsieur le Président rappelle également que le montant de ces Attributions de Compensation est un montant prévisionnel, qui pourra évoluer en fonction, soit de nouveaux calculs de transferts de charges faisant suite à des transferts de compétences, soit d'une révision effectuée dans le respect des procédures en vigueur.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Communique les montants prévisionnels 2022 d'Attribution de Compensation ainsi que suit :

	Attributions de Compensation prévisionnelles 2022
Aigrefeuille d'Aunis	376 921,20 €
Anais	-3 983,46 €
Ardillières	30 751,28 €
Ballon	22 067,50 €
Bouhet	-1 430,21 €
Breuil La Réorte	4 755,51 €
Chambon	-8 779,09 €
Ciré d'Aunis	65 980,47 €
La Devise	52 255,14 €
Forges	-6 072,75 €
Genouillé	-42 289,56 €
Landrais	-7 370,28 €
Marsais	44 048,99 €
Puyravault	17 814,64 €
Saint Crépin	55 012,50 €
Saint Georges du Bois	109 061,36 €
Saint Mard	60 359,36 €
Saint Pierre d'Amilly	19 087,40 €
Saint-Pierre-La-Noue	120 890,33 €
Saint Saturnin du Bois	24 905,53 €
Surgères	625 620,70 €
Le Thou	-3 019,22 €
Virson	-6 107,47 €
Vouhé	26 997,26 €
TOTAL	1 577 477,13 €

- Rappelle que ces montants d'Attribution de Compensation sont des montants prévisionnels qui pourront évoluer en fonction, soit de nouveaux calculs de transferts de charges faisant suite à des transferts de compétences, soit d'une révision effectuée dans le respect des procédures en vigueur
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Autorisation de liquidation et de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif du Budget Principal – Année 2022

(Délibération n°2022-01-03)

Vu l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales précisant que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu la délibération n°2021-01-14 du 19 janvier 2021 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération n°2021-02-43 du 23 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D48 du 30 juin 2021 afférente au virement de crédits n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D67 du 20 septembre 2021 afférente au virement de crédits n°2 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D82 du 25 octobre 2021 afférente au virement de crédits n°3 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération 2021-11-09 du 16 novembre 2021 afférente à la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la décision n°2021D92 du 6 décembre 2021 afférente au virement de crédits n°4 au Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 janvier 2022,

Monsieur Jean GORIOUX expose la demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022.

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2021 de la Communauté de Communes Aunis Sud, hors crédits inscrits au chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées, et hors restes à réaliser, s'élèvent à la somme de 6 565 554 €.

Le Conseil Communautaire a donc possibilité d'autoriser son Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1 641 388,50 €.

La demande d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement est la suivante :

- **Opération 106 Equipement des services**
 - o Acquisition de matériel informatique
 - dans le cadre du renouvellement du parc : 1 000 €
 - pour le recrutement au PTRE : 1 100 €
 - pour le recrutement au service Enfance-Jeunesse : 1 100 €
 - o Acquisition d'un camion poly-benne en remplacement du véhicule volé en 2021 : 42 000 €
 - o Acquisition de petit matériel pour le service technique : 1 000 €
- **Opération 218 Crèche de Forges** : 35 000,00 € pour compléter l'opération de rénovation énergétique du bâtiment

La demande porte donc sur un total de **81 200 €**.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Accepte les autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements suivantes :

Chapitre / Opération		Fonction		Article	Montant
Op. 106	Equipement des services	020	21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €
		758	21838	Autre matériel informatique	1 100,00 €
		420	21838	Autre matériel informatique	1 100,00 €
		020	21828	Autre matériel de transport	42 000,00 €
		020	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 000,00 €
Op. 218	Crèche de Forges	4221	217318	Autres bâtiments publics	35 000,00 €
TOTAL					81 200,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2022

(Délibération n°2022-01-04)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, et notamment l'article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1, repris pour partie dans l'article L. 5211-36, et relatif à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime du 10 décembre 2015, portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe,

Considérant que l'article 107 de la Loi NOTRe a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T. qui prévoit maintenant :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique... »,

Considérant que par circulaire en date du 10 décembre 2015, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, reprenant les termes de l'instruction de la D.G.C.L., a précisé :

« ... Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote... »,

Considérant qu'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire a été faite aux membres du bureau communautaire, le 11 janvier 2022 et qu'un débat s'en est suivi.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente au conseil communautaire le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et ouvre le débat.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, et notamment l'article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1, repris pour partie dans l'article L. 5211-36, et relatif à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime du 10 décembre 2015, portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe,

Considérant que l'article 107 de la Loi NOTRe a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T. qui prévoit maintenant :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.... »,

Considérant que par circulaire en date du 10 décembre 2015, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, reprenant les termes de l'instruction de la D.G.C.L., a précisé :

« ... Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote... »,

Considérant qu'une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire a été faite aux membres du bureau communautaire, le 11 janvier 2022 et qu'un débat s'en est suivi.

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente au conseil communautaire le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et ouvre le débat.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

CdC Aunis Sud

Budget Principal

Débat d'orientation budgétaire 2022

Introduction : contexte national, Loi de finances 2022

- I. Le fonctionnement de la collectivité
Retour sur l'exercice 2021, situation financière de la collectivité, orientations sur les recettes et les dépenses de fonctionnement*
- II. Rapport sur les Ressources Humaines*
- III. Les orientations d'investissements
Les AP/CP en cours et objectifs sur l'exercice 2022*
- IV. Les Budgets Annexes*
- V. La dette
Composition de la dette, évolution et ratios d'endettement*



2



Ma Communauté
de Communes

Débat d'orientation budgétaire 2022

INTRODUCTION

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Introduction

Contexte économique général :

L'année 2020, qui a connu le démarrage de la crise sanitaire de la Covid19 et un confinement généralisé, entraînant un arrêt brutal de l'économie, a vu le PIB national chuter de 7,9%, le taux de chômage culminant à 9,1%. Le déficit public s'est établi à 9,1% du PIB avec une dette publique à hauteur de 115,1% du PIB.

L'année 2021 connaît quant à elle un redémarrage historique avec une croissance de +6,7%, et un retour du taux de chômage à un niveau proche de 8%. Le déficit public devrait être inférieur à 8% du PIB, avec un endettement du pays autour de 115% du PIB.

La contrepartie de cette reprise économique mondiale et d'un début de crise énergétique est le retour de l'inflation, qui devrait s'établir autour de 2,8% en décembre. Ce retour de l'inflation est potentiellement durable, ce qui reste très incertain.

Les prévisions de croissance pour 2022 s'établissent à 3,5%, le rattrapage de l'effet de la crise sanitaire sur l'économie continuant jusqu'en 2023.



4

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Introduction

Loi de Finances 2022 :

• **Transferts financiers de l'Etat aux collectivités :**

Les transferts financiers vers le bloc communal, dont font partie les dotations, sont globalement stables.

L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité se voit abonder de 30 millions d'euros. En revanche, la Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre se voit diminuer de 2,2%.

L'enveloppe du FPIC est maintenue également à 1 milliards d'euros. Cependant, le potentiel financier des anciens Syndicats d'Agglomération Nouvelle était minoré pour le calcul de la répartition du FPIC, ce qui permettait à ces structures de majorer leurs recettes de FPIC. Ce ne sera plus le cas à compter de 2022, permettant de redistribuer l'enveloppe sur les tous les autres bénéficiaires de cette recette.



5

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Introduction

Loi de Finances 2022 :

- **Responsabilité des gestionnaires publics :**

L'article 41 de la loi de finances précise le principe de l'adoption d'une ordonnance avant le 30 juin 2022 réformant le régime de responsabilité des « gestionnaires publics ».

La séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable public n'est cependant pas remise en cause.

Il est ainsi prévu d'unifier les régimes de responsabilité des gestionnaires publics, à savoir les ordonnateurs et les comptables. Cette ordonnance sera donc à suivre, la responsabilité de l'ordonnateur se trouvant plus que probablement renforcée.



6

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Introduction

Modification des indicateurs financiers :

Le potentiel fiscal est un indicateur permettant de calculer la richesse potentielle des Communes, EPCI et Départements, en comparaison de collectivités d'une même strate. On parle de richesse potentielle car sont prises en compte, non pas les recettes fiscales, mais les recettes potentielles en prenant en compte les bases fiscales du territoire et les taux moyens nationaux de chacune des taxes directes locales (TH, TFB, TFNB, CFE). Ces potentiels fiscaux sont utilisés dans le calcul des différentes dotations et péréquations versées aux collectivités : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et urbaine, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ...



7

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Introduction

Modification des indicateurs financiers :

La suppression de la taxe d'habitation bouleverse le calcul actuel de ce potentiel fiscal des Communes et des EPCI, remplaçant une recette fiscale calculée à partir des bases du territoire et d'un taux moyen national, par un produit calculé à partir d'un taux réel voté par l'EPCI. Le remplacement pour les Communes de la TH par la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département, affectée d'un coefficient correcteur, modifie également le calcul.

Les autres indicateurs financiers, potentiel financier et effort fiscal, sont également impactés par cette réforme, excluant du calcul des produits tels que la TEOM, intégrant d'autres produits tels que la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe locale sur la publicité extérieure.

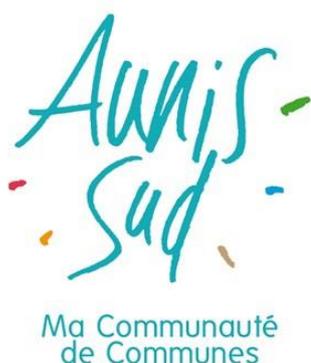
Cette modification complexe du calcul de ces indicateurs entraînera une modification de la répartition des dotations et enveloppes de péréquations, avec un impact inconnu à ce jour. Les premières estimations tendraient vers un impact le plus négatif pour les territoires les plus urbains. Cette réforme ne sera pas appliquée en 2022 et devrait l'être progressivement entre 2023 et 2028, à moins d'une refonte globale de la DGF.



8

Arrivée de Monsieur Eric GUINOISEAU

Monsieur le Président indique que l'impact relatif à ces modifications d'indicateurs ne sera pas ressenti sur l'année 2022. Cependant il est important de les intégrer pour les années à venir. La refonte globale de la DGF est un sujet récurrent.

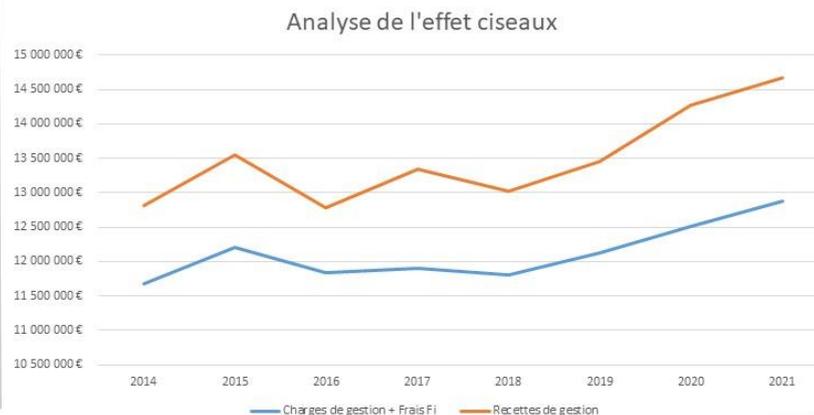


Débat d'orientation budgétaire 2022

LE FONCTIONNEMENT
DE LA COLLECTIVITE

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Lors des 2 derniers exercices, les recettes de gestion ont progressé plus vite que les dépenses de gestion. En 2021, les recettes de gestion ont de nouveau plus fortement progressé en valeur que les dépenses de gestion.



10

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

En pourcentage, cependant, la progression des dépenses est plus forte que celle des recettes.

Ainsi, la dynamique reste positive tout en nécessitant une surveillance continue.

	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de gestion + Frais Fi - var en %	0,53%	- 0,81%	2,75%	3,22%	2,96%
Recettes de gestion - var en %	4,33%	-2,39%	3,37%	6,11%	2,71%
Charges de gestion + Frais Fi - var en €	62 316 €	- 95 882 €	324 412 €	390 222 €	370 562 €
Recettes de gestion - var en €	553 174 €	- 319 351 €	438 622 €	822 056 €	387 472 €



11

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Conséquences : Poursuite de l'**amélioration de la capacité d'autofinancement brute (+ 2,1%)** mais **baisse de la capacité d'autofinancement nette (- 3,2%)** du fait de la croissance du remboursement en capital des emprunts

	CA 2017 *	CA 2018 *	CA 2019	CA 2020	CA 2021
CAF Brute	1 452 103 €	1 276 420 €	1 354 246 €	1 807 085 €	1 845 000 €
CAF Nette	604 552 €	461 940 €	564 469 €	975 141 €	944 000 €



CA 2017* Avec neutralisation des écritures exceptionnelles liées au transfert de la gendarmerie et de l'école de musique d'Aigrefeuille

CA 2018* : avec neutralisation de l'écriture de solde d'une créance liée à la fusion (écriture de dépense en section de fonctionnement et de recette en section d'investissement pour le même montant

12

Monsieur le Président rappelle que la capacité d'autofinancement reste une préoccupation majeure pour la Communauté de Communes puisqu'elle détermine sa capacité à investir

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives (sauf locaux professionnels) est de 3,4% entre 2021 et 2022 (variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé entre 11/2020 et 11/2021).

Les hypothèses retenues pour la variation des bases annuelles sont :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : hausse de 3,18% correspondant à une hausse de 3,4% sur les locaux d'habitation et les locaux industriels, et 1% sur les locaux professionnels
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : hausse de 0,5%
- Cotisation Foncière des Entreprises : hausse de 2%

Ces hypothèses permettent d'espérer une hausse globale de ces produits de 55 000 € .



13

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

Impôts et taxes :

- L'évolution du produit national net de TVA entre 2020 et 2021 est estimée à 5,5%. Le reversement de quote-part de TVA, instauré en remplacement de la suppression de la majorité de la taxe d'habitation, devant suivre l'évolution nationale, ce poste de recettes progresserait ainsi de 190 000 €.
- Le dernier estimatif de reversement de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises au titre de 2022, communiqué en novembre par les services de la DDFIP, fait apparaître une croissance de ce produit à hauteur de 6,2% soit une hausse de 70 000 €.



Monsieur le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année dernière, une baisse de 15 % de la CVAE avait été estimée pour 2021 et pour 2022. Or, selon les données transmises par la DDFIP, il apparaît que le produit de CVAE soit en hausse.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame la Trésorière, explique qu'il faut se montrer prudent sur le montant de cette CVAE. Il est arrivé que les collectivités aient eu par la suite de mauvaises surprises.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Marc BOUSSION, responsable du service finances confirme que les chiffres énoncés sont issus de l'état 1386 FK et donc ne varieront pas. Il reconnaît que des différences significatives peuvent apparaître entre les estimatifs CVAE reçus au début du premier trimestre et le produit notifié l'année suivante.

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

Dotation Globale de fonctionnement :

- stagnation de la dotation d'intercommunalité
- baisse de 2,2% de la dotation de compensation des GFP

	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA 2021	BP 2022
Dotation d'intercommunalité	594 614,00 €	635 764,00 €	672 681,00 €	674 097,00 €	674 097,00 €
Dotation compensation GFP	827 606,00 €	808 603,00 €	793 819,00 €	778 185,00 €	766 510,00 €
Total	1 422 220,00 €	1 444 367,00 €	1 466 500,00 €	1 452 282,00 €	1 440 607,00 €
Variation / N-1	-76 833,00 €	22 147,00 €	22 133,00 €	-14 218,00 €	-11 675,00 €
Cumul Variation depuis 2014	-757 640,00 €	-735 493,00 €	-713 360,00 €	-727 578,00 €	-739 253,00 €

100% COMMUNAUTÉ
de Communes

15

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

Subvention CAF :

La Caisse d'Allocations Familiales verse tous les ans à la CdC une subvention de fonctionnement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Cette enveloppe permettait de financer une partie des subventions versées aux structures du territoire intervenant dans le domaine de l'enfance-jeunesse.

En 2022, la Convention Territoriale Globale vient remplacer le Contrat Enfance Jeunesse. Désormais, la subvention de la CAF (anciennement CEJ désormais CTG) versée à la CdC sera désormais directement versée par la CAF aux structures du territoire.

La CdC continuera de percevoir une subvention CAF liée à l'aide à l'ingénierie, ainsi que les financements pour les accueils de loisirs gérés en direct, à savoir l'école multisports et vac'en sport.

L'enveloppe de subvention versée par la CdC sera diminuée du montant désormais directement géré par la CAF.



16

Monsieur le Président explique que compte tenu des nouvelles mesures liées à la mise en place de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de Communes ne versera plus les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance jeunesse. Elles seront attribuées puis versées directement par la CAF. Les montants apparaissant dans le budget seront donc modifiés en recettes et en dépenses.

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Recettes de fonctionnement :

- **Attributions de compensation :**

Selon le principe acté dans la délibération 2019-09-05, le montant des attributions de compensation des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue sera revu en fonction du montant réel d'IFER éolien perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes.

- **Autres produits de gestion courante :**

La centrale photovoltaïque située dans le parc d'activité de La Combe à Surgères doit entrer en service courant 2022. Des recettes d'IFER seront donc attendues à partir de 2023, mais dès 2022, la Communauté de Communes, propriétaire du terrain sur lequel est situé l'installation, percevra un loyer (7 000€ en 2022 en fonction de la date de mise en service de la centrale).



17

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Orientations : Maintien de l'effort sur les dépenses de fonctionnement afin de poursuivre l'amélioration de l'autofinancement

Charges à caractère général :

Baisse entre 2020 et 2021 liée au transfert des dépenses GEMAPI vers les contributions, et l'effet de la crise sanitaire (annulation de manifestations, animations)

L'exercice 2022 sera marqué par la **reprise de l'inflation** et le renchérissement du coût des énergies, et ce malgré la sécurisation des approvisionnements via des marchés groupés UGAP et SDEER (provision d'une hausse de 50 000 €).

Objectif fixé : Maintien des dépenses des services à un niveau stable entre 2021 et 2022



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Estim. CA 2021
Chapitre 011	1 124 825 €	1 171 910 €	1 253 592 €	1 209 163 €	1 180 000 €
Variation N-1	-2,7%	4,2%	7,0%	-3,5%	-2,4%

18

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Orientations : Maintien de l'effort sur les dépenses de fonctionnement afin de poursuivre l'amélioration de l'autofinancement

Autres charges de gestion courante :

Baisse des subventions entre 2020 et 2021 : baisse prévue du fait du rattrapage ponctuel en 2020 pour une structure du territoire. Exercice toujours affecté par la crise sanitaire affectant les subventions manifestations Sport et Culture.

Objectif fixé : maintien de l'enveloppe de subventions tout en tenant compte de la mise en place de la CTG et du soutien apporté au logement des jeunes.



	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Estim. CA 2021
Subventions	1 576 552 €	1 545 066 €	1 528 288 €	1 596 402 €	1 564 434 €
Variation N-1	1,1%	-2,0%	-1,1%	4,5%	-2,0%

19

Monsieur le Président rappelle l'attribution de la subvention en faveur de l'association « A chacun son Toit » pour un montant de 5 000 €. Pour l'année 2022, la dépense s'élèvera à 15 000 € et une ligne budgétaire spécifique sera créée.

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Le fonctionnement de la collectivité

Orientations : Maintien de l'effort sur les dépenses de fonctionnement afin de poursuivre l'amélioration de l'autofinancement

Autres charges de gestion courante :

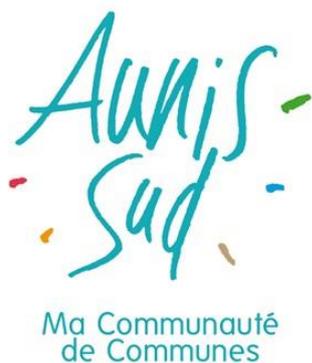
La progression des contributions entre 2020 et 2021 (+112,5 K€ soit + 3,6%) est due principalement à

- la hausse de la contribution au Syndicat Mixte Cyclad (+ 84,7 K€) du fait notamment de la hausse des coûts de traitement, de la hausse de la TGAP et des difficultés des filières de recyclage. Cette dépense est compensée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères
- la contribution au SM SCOT LRA : + 7,9K€
- la contribution à l'OTAMP liée au reversement de la taxe de séjour : + 12,5K€
- la poursuite de la montée en puissance des syndicats GEMAPI, la dépense basculant du chapitre 011 au chapitre 65 (+7,4K€)



20

Monsieur le Président explique qu'une augmentation de la contribution au Syndicat Mixte Cyclad est à prévoir pour l'année 2022. Cette hausse est pour partie dû à l'évolution des coûts de traitement et devrait se montrer aussi importante que celle de 2021.



Débat d'orientation budgétaire 2022

*Rapport sur les
Ressources Humaines*

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Au 31 décembre 2021 la Collectivité comptait **93 agents en poste** quel que soit le statut pour 101 emplois au tableau des effectifs (+ 1 apprenti)

77 fonctionnaires CNRACL
7 fonctionnaires IRCANTEC
8 Contrats à durée déterminée
1 Contrat à durée indéterminée
0 Contrats aidés

Répartis comme suit :

15 catégorie A + 4 CDD équivalent au cadre A = **19 agents A**
29 catégorie B + 4 CDD + 1 agent en CDI = **34 agents B**
40 catégorie C

35 hommes et 58 femmes. L'âge moyen est de :
hommes – 48 ans
femmes - 47 ans

5 agents sont reconnus travailleurs handicapés : 2 homme et 3 femmes



**Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre
les Femmes et les Hommes**

La différence entre les emplois ouverts (101) au tableau des effectifs et les emplois effectivement pourvu (93) s'explique par :

Des postes vacants suite à des mises en disponibilité des agents titulaires :

- 1 Attaché
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- 1 Educateur de jeunes enfants

Un détachement sur emploi fonctionnel (1 femme)

1 poste vacant suite à un départ en retraite et dont la procédure de recrutement a été infructueuse ; elle sera relancée en 2022

1 poste d'emploi fonctionnel vacant suite à une mobilité interne

1 poste vacant suite à un départ en mutation et en cours de recrutement

Décès 1 agent.



23

**Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre
les Femmes et les Hommes**

Sur les emplois permanents on dénombre

- 32 fonctionnaires hommes
- 52 fonctionnaires femmes
- 2 contractuels hommes
- 4 contractuelles femmes

Cadre d'emplois les plus féminisés

- Adjoints administratifs: 90 %
- Rédacteurs : 83 %
- Attachés : 67 %

Cadre d'emplois les plus masculinisés

- Techniciens : 100 %
- Educateurs des APS : 75 %
- Adjoints techniques : 61 %



24

**Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre
les Femmes et les Hommes**

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail des agents est fixé à 35 Heures.
Mais selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre :

- 35 Heures / semaine
- 37 heures avec 11 jours de RTT /an
- ou 39 Heures avec 22 jours de RTT/an.

Pour les assistants d'enseignement artistique un temps plein correspond à 20H/semaine.

Emplois à temps non complet

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe est à 17.5/35^{ème} - 1 femme
- 12 des 15 assistants d'enseignements artistiques - 7 femmes et 5 hommes
- 3 emplois d'agents d'entretien – 3 femmes



25

**Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre
les Femmes et les Hommes**

COMPTE EPARGNE TEMPS

Au 31/12/2021 :
le total cumulé des jours CET depuis 2014 est de 778 jours
(chiffre non définitif car les agents ont jusqu'au 31 janvier 2022 pour déposer leur jours 2021).

5,5 jours ont été consommés en 2021

68 agents ont ouvert un CET, dont 5 en 2021

44 agents ont soit ouvert un CET, soit alimenté leur CET, soit consommé des jours de leur CET

11 jours indemnisés suite à décès



26

**Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre
les Femmes et les Hommes**

FORMATIONS

188 jours de formations (1 jour = 6 heures) ont été effectués en 2021
*(non compris les nombreux webinaires de quelques heures suivis qui ne donnent pas
lieu à l'édition d'une attestation de formation)*

10 formations effectuées auprès d'organismes privés

37 agents sont partis au moins une fois en formation en 2021

3 stages ont été organisés en union avec la Cdc Aunis Atlantique et la CdA de
La Rochelle avec des agents de la CdC Aunis sud (catalogue commun dit
« territorialisé »)



27

**Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre
les Femmes et les Hommes**

REMUNERATIONS

Les rémunérations (brutes) moyennes de la collectivité, des agents
employés à temps complet et présents toute l'année 2021 ont été de :

- Catégorie A : 41 655 €
- Catégorie B : 31 399 €
- Catégorie C : 23 257 €

Soit une répartition entre les sexes comme suit :

- Catégorie A femme : 39 276 €
- Catégorie A homme : 48 197 €

- Catégorie B femme : 30 211 €
- Catégorie B homme : 31 949 €

- Catégorie C femme : 22 850 €
- Catégorie C homme : 22 091 €



28

Monsieur le Président explique que les différences apparaissant dans les traitements entre les femmes et les hommes peuvent se justifier par l'ancienneté des agents.

Monsieur Didier TOUVRON indique que cela peut également se justifier par les temps partiels plus fréquents chez les femmes. Il demande cependant que des explications plus étayées soient fournies parce que ces différences restent très importantes pour les catégories A et B.

Madame Christelle GRASSO relève également ces différences qu'elle estime significatives.

Monsieur le Président souligne que des agents à temps partiel sont de catégorie B. De plus, s'agissant de la catégorie A, les femmes sont plus jeunes que les hommes.

Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes

PRIMES ET INDEMNITÉS PAR GENRE ET CATÉGORIE

moyenne Catégorie A Hors DG : 528 €

- Moyenne Homme : **796 €**
- Moyenne Femme : **394 €**

moyenne Catégorie A avec DG : 612 €

- Moyenne Homme **796 €**
- Moyenne Femme **538 €**

moyenne Catégorie B : 483 €

- Moyenne Homme **510 €**
- Moyenne Femme **442 €**

moyenne Catégorie C : 264 €

- Moyenne Homme **212 €**
- Moyenne Femme **315€**



29

Débat d'orientation budgétaire 2022 :
Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

Objectif 2022

Absorber les augmentations d'effectifs actées en 2020 et 2021, et poursuivre les évolutions en utilisant au maximum les différents dispositifs de co-financement (politiques contractuelles)

1 départ à la retraite est programmé pour 2022

Au 31 décembre 2021 - 3 agents étaient en disponibilité et remplacés par des agents contractuels

- 1 au service Communication/Tourisme
- 1 au Conservatoire de Musique
- 1 au Relais Assistantes Maternelles



30

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Evolutions actées en 2020 et 2021 ayant pris effet 2021

Conservatoire de musique

Augmentations horaires de 3 postes d'assistants d'enseignement artistique.

saxophone : passage de 5 à 8h/semaine

violoncelle : passage de 8 à 10h30/semaine

piano : passage d 15 à 16h/semaine

Recrutement d'un adjoint technique à temps complet sur des missions de régisseur technique (recrutement en direct après une période en contrat CdG 17).

Réseau des bibliothèques

Recrutement d'un agent sur un grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet à 29h (20h CDC, 5h Ciré d'Aunis et 4h St Pierre La Noue).



31

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Evolutions actées en 2020 et 2021 ayant pris effet 2021

Pôle planification, mobilité, urbanisme

Recrutement de deux postes d'instructeurs de catégorie C à temps complet.

Développement économique – Emploi - Formation

Recrutement d'un chargé de mission emploi-formation (contractuel) à temps complet en 2021.

Service Environnement

Fin d'un contrat d'apprentissage.

Recrutement, en décembre 2021, d'un chargé de mission politiques environnementales sur un contrat de projet à temps complet pour trois ans.



32

Monsieur le Président justifie le recrutement effectué au service urbanisme par des remplacements d'agents en arrêt maladie et par le nombre toujours plus grand de dossiers d'urbanisme à instruire.

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Evolutions actées en 2020 et 2021 ayant pris effet 2021

CIAS

Recrutement d'un aide logistique à l'épicerie solidaire à 17,5/35ème.

Développement social

Recrutement d'un chargé de mission TZCLD (modèle économique) à temps complet sur un contrat de projet d'un an.

Services techniques

Renouvellement du contrat d'apprentissage pour une année.

Entretien

20 heures par semaine en plus pour l'entretien du siège social, réparties en augmentation horaires sur 3 agents à Temps non complet.



33

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Evolutions actées en 2020 et 2021 ayant pris effet 2021

Administration Général

Reclassement de la DGA-DRH sur le poste de Direction du pôle attractivité – remplacement partiel sur des missions de DRH à raison de 5,15 h / semaine de janvier à fin juin et 2 j / semaine depuis le 9 août.

Centre de vaccination

Personnel administratif et de secrétariat sur toute l'année 2021, avec un financement partiel de l'ARS, et prévision de 6 mois pour 2022 (coût de janvier à octobre : 46 962 € - remboursement ARS pour la même période : 27 096 €).



34

Monsieur le Président fait remarquer que la Communauté de Communes a un reste à charge important pour le fonctionnement du centre de vaccination.

Madame Catherine DESPREZ informe que le remboursement relatif au mois de janvier devrait être plus élevé. En effet, la fréquentation du centre a été plus importante.

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Evolutions actées en 2021 qui prendront effet en 2022

Développement social - Recrutement du responsable du service développement social sur le grade d'animateur principal 1ère classe.
Remplacement d'un congé maternité pour TZCLD à prévoir pour 6 mois.

Environnement- Recrutement d'un coordonnateur PTRE – conseiller info-énergie (catégorie A) à temps complet sur un contrat de projet de 24 mois.

Communication – Recrutement d'un chargé de communication et marketing territorial (catégorie A) sur un contrat de projet de 36 mois.
En remplacement d'un agent contractuel, temps complet- CDG 17.



35

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Evolutions actées en 2021 qui prendront effet en 2022

Sport - Réorganisation du service, au 1er janvier 2022, suite à la signature d'une rupture conventionnelle qui nécessitera d'avoir un recours accru aux contractuels pour certaines activités : Ecole Multisport du mercredi, semaines et séjours Vac'en Sport, et surtout pour les piscines puisqu'il est attendu une ouverture des piscines selon des plages horaires plus importantes qu'en 2021 (le plus proche possible de celles de 2019).

Versement d'une allocation chômage au signataire de la rupture conventionnelle pendant quelques mois en début d'année 2022.



36

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Besoins supplémentaires exprimés

Environnement

+ 1 ETP pour la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité.

Habitat

+ 1 ETP (étude préalable OPAH : action prévue du PLH et en lien avec la nécessaire ORT à prévoir notamment pour le dispositif PVD de Surgères – terrains familiaux GV).

Mobilité

+ 1 ETP en contrat de 6 mois pour Rézo Pouce

+ 1 stagiaire 3 mois pour jeter les bases du schéma vélo



37

Monsieur le Président indique que de son point de vue, le recrutement au service environnement n'est pas une priorité. Pour lui, il convient d'avoir de la visibilité sur le fonctionnement des syndicats gémapiens auxquels les compétences ont été transférées.

Madame Micheline BERNARD précise que cet emploi aurait davantage en charge la gestion des milieux naturels que celle des milieux aquatiques.

Monsieur le Président indique que le PLUi-H de la Communauté de Communes peine à se développer sur le volet « habitat », faute de moyens humains. Ainsi, les actions inscrites ne sont pas mises en œuvre. Renforcer l'équipe du service urbanisme/planification avec le recrutement d'un agent dont les missions seraient dédiées à l'habitat apparaît nécessaire.

De plus, la Communauté de Communes doit travailler en partenariat avec les services de la Région sur l'ensemble des compétences Mobilité. La mise en place de Rézo Pouce est programmée pour le printemps et le recrutement d'un agent serait opportun.

Enfin, les projets intégrés au CRTE montrent que quasiment toutes les communes ont un projet de pistes cyclables sur leur territoire. Un schéma de déploiement de ces itinéraires cyclables est donc indispensable pour d'une part, s'assurer de la continuité des pistes et d'autre part, proposer un maillage cohérent. Les services de l'Etat ont souligné que l'attribution des subventions pourrait être conditionnée à la mise en place de ce schéma directeur.

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Besoins supplémentaires exprimés

CIAS

Porter le 2ème poste de gestionnaire épicerie d'un mi-temps à un temps plein.

Conseiller numérique

Candidature de la CdC acceptée par la Préfecture : 1 poste à prévoir- soutien financier de 50 000 € maxi/2ans.

Maison France Service

Prévoir un poste pérenne pour le 2ème agent

Culture et Patrimoine

1 jardinier pour le site archéo pour mettre en place un véritable jardin archéologique (quotité horaire difficile à estimer)



38

Monsieur le Président fait remarquer que l'épicerie du CIAS et les animations menées autour de cet outil nécessitent de nombreuses heures de travail et de présence.

Le rôle du conseil numérique est primordial sur le territoire. Il est lié à la mise en place d'un service de proximité pour la population.

Monsieur le Président signale qu'une agente qui occupe un poste à la Maison France Service est en arrêt longue maladie. Il convient donc de la remplacer de façon pérenne. Un autre poste lui sera proposé à son retour.

Les effectifs des services techniques ont diminué (2 agents en moins). Aussi, s'agissant du site archéologique et de la création d'un poste de jardinier, il mentionne qu'une réflexion sera à mener lors du remplacement de ces agents.

Madame Catherine DESPREZ rappelle le projet de jardin archéologique sur le site archéologique. Il est donc important de recruter une personne avec de solides connaissances sur la végétation afin de déterminer les différents types et époques de plantation pour les plantes.

Monsieur le Président informe que la chargée de mission en charge de la culture et du patrimoine a demandé sa mutation pour rejoindre son compagnon en Vendée.

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Besoins supplémentaires exprimés

Conservatoire

+ 1 Assistant d'enseignement DE Musiques Actuelles à 7/20ème à compter de septembre.

Imagine Aunis Sud

Soit agent CDD, soit stagiaire, soit vacataire pour la démarche menée en 2021 – candidature envoyée à l'ANCT pour bénéficier du dispositif Territoire d'engagement.

Communication / Tourisme

1 stagiaire 3 mois (mai à juillet) pour évènementiel si l'agent actuellement en arrêt est prolongé + 1 stagiaire de 3 mois partagé avec AA et l'OTAMP pour la signalétique touristique.



39

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Besoins supplémentaires exprimés

Services Techniques

remplacer les départs 2021 assurés en partie par des contractuels et heures complémentaires

Et toujours :

- Des saisonniers pour les piscines (caisse, entretien, BNSSA, BEESAN)
- Des étudiants pour des stages d'études
- Des remplacements maladie, congés ... soit par le biais du CDG 17 – service remplacement.



40

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

EVOLUTION ESTIMATIVE DES EFFECTIFS POUR 2022

Tableau récapitulatif

Poste	Coût annuel année pleine	Coût estimé 2022
Environnement (1 ETP)	45 000 €	22 500 €
Habitat (1 ETP)	45 000 €	33 800 €
Mobilité (1 ETP 6 mois+ 3 mois stagiaire)	24 500 €	24 500 €
CIAS (0.5 ETP)	14 600 €	14 600 €
Conseiller numérique (1 ETP)	35 000 €	29 200 €
Maison France Service (1ETP)	29 600 €	24 700 €
Culture et Patrimoine (sur la base d'1 EPT, à préciser)	29 600 €	14 800 €
Conservatoire (7/20)	11 600 €	4 000 €
Imagine Aunis Sud (1 ETP)	40 000 €	40 000 €
Communication / Tourisme (stagiaires 6 mois)	2 300 €	2 300 €
Services techniques (0.5ETP)	20 000 €	20 000 €
Total besoins exprimés	297 200 €	230 400 €



41

Monsieur le Président fait remarquer que le constat concernant l'augmentation des effectifs de la CdC est récurrent. Tous les ans la collectivité doit renforcer ses équipes pour répondre à de nouvelles actions, au développement de nouvelles compétences. Le besoin en ingénierie est toujours plus important.

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

ELEMENTS FINANCIERS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

Masse salariale totale 2021 : 4 091 625 € (32% des dépenses réelles de fonctionnement)

TRAITEMENTS INDICIAIRES

Réalisés 2021 : 2 040 063 €

Estimatif Traitements indiciaires 2022 :

Des augmentations sont à venir compte tenu :

- Les créations de postes évoquées ci-dessus,
- Du glissement vieillesse et technicité (GVT)
- Des réformes imposées des points d'indices et des carrières (PPCR), la modification des cotisations et l'indemnité compensatrice de la CSG

RÉGIME INDEMNITAIRE

Réalisés 2021 : 365 175 € (y compris indemnité compensatrice CSG)

Dont 29 493,22 € de rupture conventionnelle.

Régimes indemnitaires 2022 : évolution en fonction des créations de postes validés et des recrutements réalisés



42

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

ELEMENTS FINANCIERS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

NBI

Réalisé 2021 : 28 855€ pour 36 agents

Direction : 3 agents

Technicité de gestion : 8 agents

Accueil : 15 agents

Responsable de bassin (ETAPS MNS) : 3 agents sur 2 mois

Maitre d'apprentissage : 2 agents

Gestionnaire de régie : 3 agents dont 1 sur 4 mois

Fonction animation et politique sociale des EJE : 1 agent

Distribution itinérante d'ouvrages culturels : 1 agent

Estimatif NBI 2022 :

les NBI sont accordées de droit lorsque l'agent remplit les fonctions y ouvrant droit.

Le budget NBI devrait être d'environ 29 000 €



43

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAYEES

Réalisé 2021 : 914.49 heures pour un total de 13 966,71 €

Estimatif 2022 : consigne 2022

privilégier, lorsque les heures supplémentaires n'ont pas pu être évitées, la récupération sur des périodes moins chargées

ASTREINTES

Réalisé 2021 : 360 unités pour un montant de 12 619 €

Estimatifs 2022 : charge des astreintes pourrait revenir au même niveau qu'en 2019

AVANTAGE EN NATURE 2021 / 2022

Aucun agent de la CdC Aunis Sud n'en bénéficie



44

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

ACTION SOCIALE

CNAS

Cotisation unitaire 212 € par agent et 137.80 € pour les retraités
Montant estimatif 2022 : 20 065,58 € (94 actifs et 1 retraité)

A novembre 2021 : retour en prestations pour une valeur de 20 171 € de prestations directement versées aux agents et 1 252 € d'avantages sur des achats de produits partenaires

Titres restaurants

Réalisé 2021 : dépense de 69 095 € soit 34 547,50 € de charge nette pour la CdC.

Estimatifs 2022 : au regard des évolutions des effectifs, le budget sera estimé.



45

Débat d'orientation budgétaire 2022 :

Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Ressources humaines

ACTION SOCIALE

Assurance maintien de salaire

Réalisés 2021 : 53 agents pour un coût de 6 726.15 €

Estimatif 2022 : budget reste à définir dans une enveloppe d'environ 7 000 €

Cadeaux de fin d'année

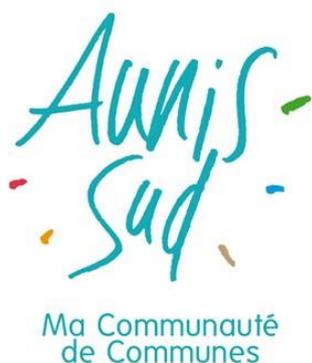
Réalisé 2021 : : 4 176,40 €

La collectivité offre en fin d'année un cadeau aux agents et les invite à participer à une soirée festive, soirée qui n'a pas eu lieu en 2021

Estimatif pour 2022 : Prévoir une enveloppe par agent pour cadeaux de fin d'année sur la base de 40 €/agent



46



Débat d'orientation budgétaire 2022

LES ORIENTATIONS
D'INVESTISSEMENT

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les orientations d'investissement

Rappel : opérations pluriannuelles en cours

- Pôle Gare de Surgères : poursuite des études et lancement des premiers travaux
- Salle multisports de Surgères : poursuite et finalisation des travaux
- Rénovation de la salle des machines de la piscine de Surgères : travaux et clôture de l'opération

AP/CP	Crédits de paiement 2022	Financement 2022			Crédits de paiements ultérieurs
		Auto financement	Subventions	Emprunts	
Pôle Gare de Surgères	384 075,00 €	384 075,00 €	0,00 €	0,00 €	4 584 775,00 €
Salle multisports de Surgères	1 892 525,00 €	91 220,00 €	1 256 305,00 €	545 000,00 €	/
Rénovation salle des machines piscine de Surgères	390 875,00 €	390 875,00 €	0,00 €	0,00 €	/
TOTAL	2 667 475,00 €	866 170,00 €	1 256 305,00 €	545 000,00 €	4 584 775,00 €

48

Monsieur le Président indique que les travaux du pôle gare vont débiter prochainement.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Annabelle GAUDIN confirme que les travaux devraient débiter en fin d'année, en particulier pour les travaux de réseaux.

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les orientations d'investissement

Objectifs :

- Poursuite des AP/CP
- Acquisition du bâtiment ex-ENILIA pour 400 000 € financé par emprunt

Le besoin de financement maximum 2022 généré par ces opérations est estimé à 945 000 €.

- **Prise en compte à partir de 2023 de l'opération d'acquisition / dépollution du site SURFILM : 1 000 000 € financée par emprunt.** Ce projet sera complété par l'acquisition, éventuellement via l'EPF, d'un bâtiment Amor Protéines jouxtant le bâtiment Surfilm. En fonction du devenir de cette opération, un budget annexe de lotissement sera éventuellement ouvert.



49

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les orientations d'investissement

Au vu de ce volume d'emprunt nécessaire, les autres opérations d'investissement doivent être autofinancées, afin de ne pas nécessiter la réalisation de nouveaux emprunts.

Ainsi, selon les éléments de la prospective financière et en amont des premières données de la préparation du budget 2022, **le volume d'investissement réalisable, net de subventions, est de 920 000 €**. Ce montant est supérieur de 40% par rapport l'exercice précédent, du fait notamment de la bonne tenue des recettes fiscales économiques, qui généraient une inquiétude du fait de la crise sanitaire actuelle, et de la clôture prochaine du budget annexe de la ZI Ouest II dont l'excédent va permettre d'abonder le budget principal en 2023.



50

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU remarque que cette année encore, l'acquisition du bâtiment qui jouxte le stade de rugby sur la commune de Surgères n'est pas inscrit.

Monsieur le Président répond que le projet n'est pas suffisamment avancé pour être inscrit au budget 2022. Aucune proposition n'a été faite aux propriétaires.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU suggère de réfléchir à des propositions dans le cadre de cette succession. L'emplacement est idéalement situé pour envisager une extension du complexe sportif.

Monsieur le Président répond que le bâtiment est en très mauvais état (friches). Cette question n'est pas à l'ordre du jour des prochaines réflexions.

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les orientations d'investissement

Un arbitrage sera donc nécessaire afin de définir les investissements qui seront retenus sur l'exercice. Les opérations suivantes sont notamment à prioriser :

Compétence sport :

- Aménagement d'un **terrain de tir à l'arc à Forges** : poursuite de l'aménagement via la réalisation des études
- Réalisation d'un **skate-park à Aigrefeuille d'Aunis**
- Réfection du **grand bassin de la piscine de Surgères**
- Création d'un **gymnase à Aigrefeuille d'Aunis** : une mission d'étude est actuellement en cours



51

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les orientations d'investissement

Compétence culture :

- Aménagement du bâtiment Ex-Enilia à Surgères pour y installer le **conservatoire de musique** : une étude de faisabilité a déjà été menée. Le projet global, hors achat du bâtiment, est estimé à 2 810 000 €
- **Agrandissement du cinéma à Surgères** : lancement dans un premier temps d'une étude de faisabilité pour une extension de l'équipement existant afin de disposer de 3 salles. Le coût de cette étude seule serait de 40 000 €.

Compétence emploi-formation-insertion :

- Le **projet TZCLD** nécessitera dans son fonctionnement, de disposer de locaux adaptés à ses activités. Si le projet abouti, les locaux devront être disponibles au cours du second semestre 2022

Compétence logement :

- Aménagement des **terrains familiaux** prévus
- Création d'un **Foyer des Jeunes Travailleurs** à Surgères



52

Monsieur le Président rappelle que l'exploitation du cinéma de Surgères est une compétence de la Communauté de Communes comme défini dans l'intérêt communautaire. Il représente également un des axes de développement de la ville de Surgères inscrit dans le cadre du programme « petites villes de demain ».

Madame Catherine DESPREZ dit que 2 possibilités existent pour répondre au développement de cet équipement : construire à la périphérie de la ville, un nouveau bâtiment abritant des salles où conserver le cinéma en centre-ville comme moteur de la dynamique de la ville. Cette dernière hypothèse est à privilégier. Pour assurer la rentabilité de ce cinéma, 3 salles sont préconisées, ne nécessitant pas davantage de personnel que le fonctionnement de l'unique salle actuellement.

La réalisation de 3 salles de cinéma et d'une salle dédiée au spectacle vivant nécessite un agrandissement des locaux sur la place Georges Brassens. La DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France n'ont pas émis d'avis défavorable pour une telle réalisation. Une étude de faisabilité devra donc être très prochainement lancée.

Monsieur le Président informe que le dossier de candidature du projet TZCLD commence à se formaliser. Le chiffrage restera à être déterminé.

S'agissant des terrains familiaux des gens du voyage, il est envisagé la création de 4 ou 5 terrains.

Un hébergement pour les jeunes pourrait être créé sur le site Poyaud, actuellement réhabilité par la ville de Surgères.

Monsieur Christian BRUNIER demande à connaître la surface exacte du site Poyaud.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU répond qu'il lui enverra les documents correspondant.

Débat d'orientation budgétaire 2022

LES BUDGETS ANNEXES

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les Budgets Annexes

Les principales opérations prévues pour 2021 sur les zones d'activités sont les suivantes :

- **Zone de Saint Mard « Le Petit Sergent »** : acquisition foncière (97 781 m²) pour un coût total de 237 300 € HT. Site proposé fin 2020 pour un projet logistique nécessitant de mobiliser la totalité du foncier (10 ha).
- **Parc d'activités de La Combe** : travaux d'aménagement de la zone pour 1 900 000 € (éligible à la DETR et à la DSIL) => démarrage des travaux courant 2022 et finalisation en 2023
- **Zone du Fief Girard Est D5** : poursuite du projet d'extension du Fief Girard Nord Est avec des acquisitions de parcelles pour 217 000 €
- **Extension Sud du Fief Girard** : Lancement des travaux de l'extension sud pour un coût estimatif des travaux de 420 000 € HT. La totalité des lots créés sont déjà fléchés dans le cadre de cessions.
- Réflexion sur la création d'une zone d'activité à vocation artisanale à **Saint-Pierre-La-Noue** en prolongement d'activités économiques existantes, nécessitant la création d'un budget annexe



54

Monsieur le Président rappelle que compte tenu du contexte foncier et des mesures pour la zéro artificialisation des sols, les surfaces agricoles ne seront plus consommables à terme.

Au PLUi-H de la Communauté de Communes, de nombreux hectares avaient été zonés pour permettre de mener des opérations habitat ou le développement de l'activité économique. De son point de vue, il est impératif de viabiliser rapidement ces terrains.

De plus, il indique que 13 parcelles situées sur la Zone du Fief Girard Sud ont trouvé preneurs et feront l'objet de cessions.

Monsieur Walter GARCIA précise que 1,6 hectares peuvent être aménagés en zone d'activités, sur la commune de Saint-Pierre-La-Noue.

Monsieur le Président souligne que la question de l'accès sur la route départementale doit encore être réglée. Le département a fait part de ses exigences. Il semblerait qu'un accord financier soit conclu prochainement.

Monsieur Christian BRUNIER indique que le développement du projet sur la zone d'activités de Saint Mard serait bénéfique en termes d'emploi. En effet, il constate que peu d'emplois sont créés au regard du développement des zones d'activités et du foncier consommé.

Monsieur le Président le lui confirme.

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Les Budgets Annexes

D'importantes opérations de cessions seront réalisées en 2022 et notamment :

- **Parc commercial de La Perche** : commercialisation de la zone, partie commerciale et partie liée à un promoteur immobilier pour un total de plus de 750 000 € HT.
- **Zone de Forges** : vente de foncier pour une superficie de plus de 92 000m² pour une somme de 187 000 € HT



55



Ma Communauté
de Communes

Débat d'orientation budgétaire 2022

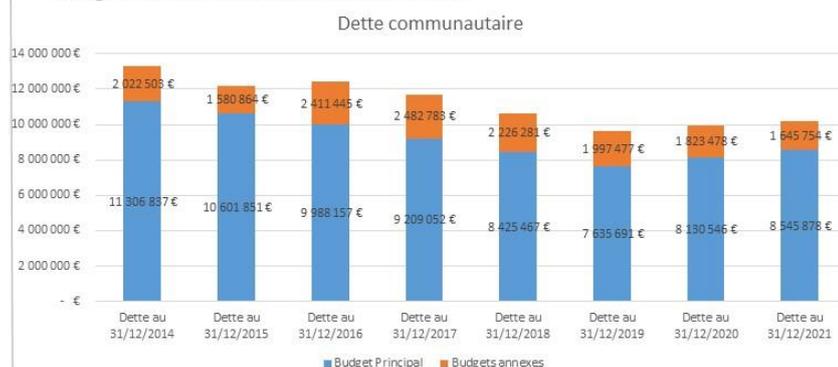
LA DETTE

Débat d'orientation budgétaire 2022 : La dette

En 2021 : hausse globale de la dette de plus de 237 000 €

- Budget Principal : hausse de 415 000 €

- Budgets annexes : baisse de 178 000 €



57

Débat d'orientation budgétaire 2022 : La dette

Niveau de taux :

Le taux moyen actuel de la dette de CdC AUNIS SUD est de 2,05 %, contre 2,23 % au 31/12/2020

Cette baisse continue du niveau de taux moyen s'explique par les faibles taux des emprunts souscrits ces dernières années, les renégociations effectuées sur les emprunts anciens quand cela était possible, ainsi que l'extinction progressive d'emprunts à taux importants.



Structure de la dette :

- Dette saine (taux fixes et variables sur indices de la zone euro)
- Un emprunt structuré avec un capital restant dû de 812 000 €

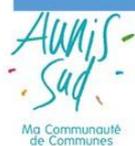
58

Débat d'orientation budgétaire 2022 : La dette

Ratios d'endettement :

2 ratios d'endettement peuvent être mis en avant :

	2016	2017	2017 corrigé *	2018	2018 corrigé *	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	9,96	5,67	6,33	6,60	6,22	5,64	4,50	4,63
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	75%	68%	69%	64%	64%	57%	57%	58%



La hausse de la Capacité d'Autofinancement Brute et des Recettes Réelles de Fonctionnement permettent, malgré la hausse de la dette du budget principal, de limiter la hausse des ratios d'endettement qui augmentent faiblement.

2017* : corrigé des opérations exceptionnelles gendarmerie d'Aigrefeuille

2018* : corrigé de l'écriture de sortie d'une créance

59



Ma Communauté
de Communes

Débat d'orientation budgétaire 2022

SYNTHESE

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Synthèse

Orientations 2022 :

Phase actuelle de finalisation des projets lancés sur le précédent mandat : Maison de l'enfance Ciré-Ballon, salle multisports de Surgères et extension du siège. Le pôle gare est toujours en phase étude mais avec un démarrage des travaux en 2022.

Avec ces seuls projets, le volume d'emprunt nécessaire en 2022 est de 945 000 € (dette culminant à 11 500 000 € fin 2023 avec une capacité de désendettement à 7,5 années)

Afin de conserver des ratios d'endettement stables et inférieurs aux seuils d'alerte, la CdC doit conserver un **autofinancement important**. L'effort sur les dépenses de fonctionnement courant ne peut être stoppé, compte-tenu également de la reprise de l'inflation, et des besoins de recrutements générés par les engagements et nombreux projets de la collectivité.

Cet autofinancement permettra de **financer les investissements courants de la CdC** et d'enclencher des projets plus importants qu'envisagés à ce jour. Les nombreux besoins d'équipement nécessiteront cependant de faire des **choix collectifs forts sur les priorités**.



61

Débat d'orientation budgétaire 2022 : Synthèse

Orientations 2022 :

Ainsi, et comme depuis 2016, l'effort mené sur les dépenses de fonctionnement sera poursuivi :

- **Gel des dépenses des services (chapitre charges à caractère général) à leur niveau 2021 (hors annulations liées à la crise sanitaire)**
- **Gel des subventions au niveau du Budget 2021 tout en tenant compte de la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, de l'effet de la crise sanitaire sur les annulations de manifestations en 2021, et de l'engagement en faveur du logement des jeunes**
- **Etude attentive de l'évolution de la masse salariale en lien avec les besoins importants de la collectivité**



62

Monsieur le Président fait remarquer que la collectivité doit avoir recours aux appels à projet pour collecter un maximum de financements. De plus, l'agrandissement du siège permet d'accueillir des stagiaires et des étudiants, dans de bonnes conditions.

Madame Micheline BERNARD fait remarquer que les projets et investissements qui viennent d'être présentés sont en réflexion voire actés depuis plusieurs années à la Communauté de Communes. Il n'y a aucune raison de les remettre en question.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire**,

à l'unanimité,

- Dit avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et annexé à la présente délibération,
- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2022-01-05)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet,

Vu l'avis favorable des membres du bureau en séance du 11 janvier 2022,

Considérant les besoins en personnel du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal et du service développement économique,

Monsieur Christophe RAULT, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, explique que :

Pour pourvoir le poste de chargé de développement culturel et administratif du conservatoire de musique, devenu vacant et afin de procéder au recrutement de la candidate retenue à l'issue du jury 21 décembre dernier ; il est proposé la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022. Le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe devenu vacant sera supprimé du tableau des effectifs après avis du Comité Technique.

Concernant le service développement économique, le dispositif France Services nécessite la formation et la présence en permanence de deux agents d'accueil et de conseil à la Maison France Services.

Or, un des agents est absent depuis plusieurs mois. Il convient donc de le remplacer pour respecter les engagements contractuels établis entre la Communauté de Communes Aunis Sud et l'Etat.

Il sera demandé au conseil communautaire un accord de principe pour lancer la procédure de recrutement d'un fonctionnaire de catégorie C, à temps complet, pour occuper la fonction d'agent d'accueil et de conseil France Services. A l'issue du jury de recrutement, le conseil communautaire sera saisi pour la modification du tableau des effectifs.

Le dossier de la Communauté de Communes Aunis Sud déposé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Conseillers numériques France Services » mené par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a été retenu. Il s'agit maintenant de procéder au recrutement d'un conseiller numérique.

Cet agent rattaché au service développement économique aura pour mission d'accompagner les administrés du territoire dans leur appropriation des usages numériques quotidiens.

Détail des missions :

1. Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants/adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.) ;
2. Soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion), découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.), acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;
3. Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne (trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux et intercommunaux de l'enfance, etc. ;

Il est à noter que l'Etat finance, forme et outille les conseillers numériques France Services pendant deux ans. Ainsi la structure d'accueil bénéficie d'une part, d'un soutien financier de 50 000 euros par poste sur une durée de 24 mois et d'autre part, **d'une prise en charge des frais de formation** initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante.

Il est donc proposé la mise en place d'un contrat de projet (article 3 II de la loi 84-53) :

- de 24 mois à compter de mars 2022,
- à temps complet, 35 heures hebdomadaires,
- pour un agent de catégorie C - adjoint administratif territorial ou adjoint d'animation,
- rémunération sur la base de la grille indiciaire de l'Echelle C1, entre l'indice brut 367 et l'indice brut 432, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président**, demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la création, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal,
- Approuve la création à compter du 1^{er} mars 2022,
 - o d'un emploi par le biais d'un contrat de projet de conseiller(ère) numérique, à temps complet, catégorie C, pour une durée de 24 mois,

- Fixe le niveau de rémunération sur la grille indiciaire de l'échelle C1, éventuellement assortie d'un régime indemnitaire et du bénéfice de l'action sociale de la collectivité,
- Acte le lancement de la procédure de recrutement d'un agent de catégorie C, à temps complet, pour le poste d'accueil et de conseil France Services à la maison de l'emploi,
- Autorise le Président à procéder au recrutement et à signer tous les documents et contrat relatifs à la présente délibération,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Commission extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » - Remplacement d'un membre

(Délibération n°2022-01-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°2020-07-36 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création d'une commission extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » composée de Madame la conseillère déléguée et de 24 membres soit 1 membre par commune avec un minimum de 8 élus communautaires,

Considérant que Madame Marie-Laure JOUSSELIN avait été élue membre de la commission extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » et représentait la commune d'Ardillières,

Considérant la démission de Madame Marie-Laure JOUSSELIN du conseil municipal de la commune d'Ardillières,

Considérant qu'il convient de remplacer cette élue au sein de cette commission thématique,

Considérant que Monsieur Olivier DENECHAUD, Maire de cette commune s'est porté candidat pour intégrer la commission « Enfance Jeunesse Famille »,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 janvier 2022,

Madame Pascale GRIS, Conseillère Déléguée en charge de « l'enfance jeunesse famille » propose d'élire comme nouveau membre de la commission thématique Monsieur Olivier DENECHAUD, selon les modalités définies.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide **à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Monsieur Olivier DENECHAUD**, membre de la Commission Extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « Enfance Jeunesse Famille » comme suit :
 - Madame Pascale **GRIS**
 - Madame Marie-France **MORANT**
 - Madame Françoise **DURRIEU**
 - Madame Evelyne **COTTEL**
 - Madame Alisson **CURTY**
 - Madame Isabelle **DECOURT**
 - Monsieur Emmanuel **NICOLAS**
 - Madame Christelle **GRASSO**
 - Monsieur Christian **BRUNIER**
 - Madame Céline **ROUIL**
 - Madame Pascale **BERTEAU**
 - Madame Roxane **GRIMAUD**
 - Madame Marylise **BOCHE**
 - Monsieur Thierry **BLASZEZYK**
 - Madame Laurence **CELESTE**
 - Madame Isabelle **SIMONNEAU**
 - Madame Marie **POIRIER**
 - Madame Sidalia **GONCALVÈS**
 - Madame Ginette **GARNIER**
 - Madame Marie-Laure **FELIX**
 - Madame Karine **VERRAT**
 - Madame Colette **PARONNAUD**
 - Monsieur Kévin **BAYNAUD**
 - Monsieur Olivier **LEBLANC**
 - **Monsieur Olivier DENECHAUD**

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 Pacte de gouvernance - Adoption

(Délibération n°2022-01-07)

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre,

Vu l'article L.5211-11-2 du CGCT qui prévoit que le Président de l'EPCI doit inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, un débat et une délibération afin d'élaborer ou non un pacte de gouvernance,

Vu la délibération du 17 novembre 2020 actant la décision des membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud d'élaborer un pacte de gouvernance, souhaitant ainsi formaliser leurs ambitions et le projet politique pour la mandature 2020/2026,

Considérant que pour être approuvé, le projet de pacte de gouvernance doit être soumis pour avis à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant que les conseils municipaux disposent d'un délai de 2 mois pour rendre un avis simple, après la transmission du projet de pacte,

Considérant que l'adoption du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes ne pourra avoir lieu qu'à réception de l'ensemble des avis. A défaut d'avis, celui-ci sera considéré comme défavorable,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 janvier 2022,

Monsieur Raymond DESILLE, vice-président en charge des relations avec les communes présente aux membres du conseil communautaire le projet de pacte de gouvernance. Il indique que ce document rédigé après une phase de concertation, établi trois grands principes de fonctionnement, à savoir :

- renforcer l'esprit communautaire,
- développer les relations entre les 24 communes et la Communauté de Communes Aunis Sud,
- placer tous les élus et les citoyens au cœur des actions locales mises en œuvre.

En effet, **Monsieur Raymond DESILLE** rappelle que le pacte de gouvernance constitue non seulement un instrument d'organisation de la vie institutionnelle de l'intercommunalité mais doit conduire également au travers d'un discours commun des élus du territoire, à renforcer l'esprit communautaire.

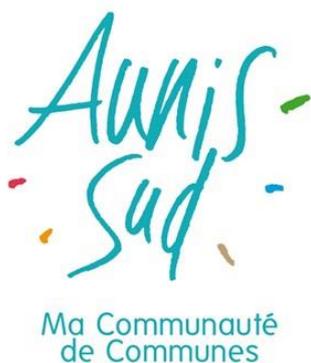
Aussi, le pacte de gouvernance propose d'articuler la gouvernance de la CdC Aunis Sud autour de plusieurs instances de dialogue :

- les instances exécutives – Président, vice-présidents et conseillers délégués,
- les instances délibératives - le conseil communautaire et le bureau communautaire,
- les instances de co-construction avec :
 - o les commissions thématiques communautaires,
 - o l'instance des maires nouvellement créée,
 - o le conseil de développement,
 - o les organes de co-gestion des compétences comme les syndicats mixtes pour lesquels les représentants seront invités un fois par an à venir présenter le rapport d'activité de la structure,
 - o les conseils d'administration des organismes partenaires pour lesquels les élus disposant d'un siège feront un retour de l'activité une fois par an aux élus communautaires,
 - o la participation des citoyens avec la reconduction de la concertation de la population pour mener à bien les différentes politiques publiques.

Monsieur RAYMOND DESILLE mentionne qu'à la suite du volet gouvernance, le document laisse apparaître le cheminement de la prise des décisions communautaires et le rôle des élus aussi bien communautaires que municipaux dans chacune des instances.

Monsieur Raymond DÉSILLE informe que le pacte de gouvernance sera envoyé aux communes pour avis. Celui-ci devra être formulé dans un délai de deux mois à réception du document. Ensuite le projet de pacte de gouvernance sera présenté au conseil communautaire pour être adopté.

Ce pacte de gouvernance fait suite à des échanges en conseil communautaire et en Bureau. Il reprend les propositions du groupe de réflexion composé d'élus. Ce travail collectif a permis d'aboutir à ce document partagé qui définit le rôle de chacun à savoir les communes, les élus et l'intercommunalité.



PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

2022 - 2026

Conseil communautaire du 18 janvier 2022

Projet de Pacte de gouvernance

PREAMBULE

La CdC AUNIS SUD s'étend sur un territoire de 463,5 km² réunissant 32 800 habitants répartis sur 24 communes.

La loi engagement et proximité du 27 Décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les Communes et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre.

Au-delà de cet aspect réglementaire les élus de la CdC AUNIS SUD ont souhaité à travers ce pacte formaliser leurs ambitions et leur projet politique pour la mandature. Notre pacte vise ainsi à organiser la gouvernance locale au service de notre projet de territoire.

Le pacte de gouvernance doit être le moyen de faciliter le dialogue entre élus et d'apporter des réponses collectives à nos souhaits de développement du territoire.

De nombreux enjeux économiques, environnementaux et sociaux sont devant nous. Pour y répondre, le sujet de la gouvernance est essentiel. Le couple « Communauté de Communes/Communes » doit constituer un atout, pour répondre au besoin d'accessibilité aux services de la population, et pour faire en sorte que l'action publique soit toujours plus efficiente.



Projet de Pacte de gouvernance

L'objectif est de donner les moyens à notre intercommunalité qui est très attractive, d'accueillir les nouveaux habitants, d'accroître ses activités en capitalisant sur ses richesses patrimoniales, environnementales, économiques et humaines, tout en les préservant, afin de construire ensemble un avenir innovant et de qualité.

Ce pacte de gouvernance affirme les valeurs que nous partageons et détermine les grands principes de la relation entre la Communauté de Communes et les Communes qui la composent pour mettre en œuvre notre projet politique.

Après la décision de la création de notre pacte de gouvernance validée lors du conseil communautaire du 17/11/2020, s'en est suivi un travail collectif des élus, mené dans la concertation qui a permis d'aboutir à ce document partagé dont 3 grands principes de fonctionnement ressortent :

- Conduire à un renforcement de l'esprit communautaire
- Développer les relations entre les 24 Communes et la CdC Aunis Sud
- Placer tous les élus et les citoyens au cœur des actions mises en œuvre.

En résumé, comment les 24 Communes et la Communauté de Communes Aunis Sud s'organisent entre-elles, au bénéfice des habitants du territoire.

C'est aujourd'hui cette politique fédératrice qui doit guider nos ambitions pour la construction d'une Communauté de Communes moderne qui revendique sa ruralité.



3

Projet de Pacte de gouvernance

1/LES INSTANCES

A - LES INSTANCES EXECUTIVES

La Présidence de la CdC Aunis Sud ne peut se réduire à un exercice centralisé et politisé du pouvoir. Le Président travaille à la recherche de l'intérêt général. Il le fait avec une équipe, celle des vice-présidents et conseillers délégués avec lesquels il partage la conduite de l'EPCI.

Il importe pour cela que les Vice-Présidents et les Conseillers Délégués dans l'exercice de leur fonction se détachent de leur position d' élu municipal pour se mettre au service du territoire, de l'intérêt du plus grand nombre à l'échelle de la CdC Aunis Sud.

Le principe de délégations est l'autre fondement de ce travail d'équipe. Il importe que chacun des élus disposant d'une délégation puisse assumer pleinement les responsabilités qui lui sont confiés et qu'il bénéficie d'une large autonomie dans la conduite des compétences qui lui sont déléguées.

Ceci revient à permettre aux élus de mener, avec les services dédiés, les politiques validées par le conseil communautaire.



4

Projet de Pacte de gouvernance

1- Le Président

Il représente la Communauté de Communes au regard de la nature de la cérémonie, de la manifestation ou de la mission protocolaire. Le Président peut déléguer cette représentation à un plusieurs Vice-présidents.

Il préside les séances du Conseil communautaire, du bureau et des commissions de travail. Par ailleurs, il peut prendre des décisions dans les domaines que le conseil communautaire lui a délégués.

2- Les Vice-Présidents et les Conseillers délégués

Ils assurent les fonctions et les missions que leurs a délégués le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité.

Le Président et les Vice-Présidents se réunissent 2 fois par mois.

B- LES INSTANCES DELIBERATIVES

1- Le Conseil Communautaire

Il est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité à travers les compétences qui lui ont été transmises. Le Conseil Communautaire se réunit une fois par mois. Le Président peut le réunir chaque fois qu'il le juge utile. Il est composé de 50 conseillers communautaires, après accord local :





LE BUREAU

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres élus par le Conseil Communautaire en son sein. Chaque commune est représentée par l'élection d'un ou plusieurs membres. Le Bureau, sous la direction du Président, participe à la définition des actions de la Communauté.

Il a pour objet de préparer les réunions du Conseil de Communauté. Il examine en outre les dossiers proposés par les Communes et les projets de travail soumis au sein de la Communauté.

 Philippe GONDON Président Finances - Communication	 Christine BENOIST 2 ^e Vice-Présidente Développement Social - Insertion Zones Chômage de Longue Durée	 Renouvel DELELLE 3 ^e Vice-Président Planification - Urbanisme - Mobilité	 Michelle BENOIST 4 ^e Vice-Présidente Environnement
 Stéphane GARCIA 5 ^e Vice-Président Développement Économique	 Gilles CAP 6 ^e Vice-Président Sport	 Paul LAFITE 7 ^e Vice-Président Équipements - Voies	 Christophe ARCEL 8 ^e Vice-Président Recherche Humaines Aménagement des Terrains Familiaux
 Anne Sophie DESSARD Conseillère Déléguée Environnement Énergétique	 Suzanne LAURENT Conseillère Déléguée Santé	 Olivier GABRIEL Conseiller Délégué Urbanisme	 François Conseiller Délégué Éducation - Jeunesse - Loisirs

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Projet de Pacte de gouvernance

2- Le Bureau communautaire

Depuis le 16 juillet 2020, le Bureau communautaire compte 26 élus : les 24 Maires et 1 Adjoint des deux communes les plus peuplées. Parmi ces 26 élus, il comprend le Président, 8 Vice-Présidents, et 4 conseillers délégués.

Le Bureau n'ayant pas reçu de délégation du Conseil Communautaire, ses réunions ne sont pas publiques, et chacun de ses membres peut, en cas d'impossibilité d'assister à une réunion, se faire remplacer par un autre élu de la même commune (soit son suppléant, soit un autre élu communautaire) pour participer aux débats et exprimer la position de la commune sur les projets soumis à l'ordre du jour.

Le Bureau se réunit une fois par mois avant chaque Conseil pour examiner les dossiers préparés par les commissions, définir les priorités d'action et émettre un avis sur les projets qui seront soumis au vote.

C- LES INSTANCES DE CO-CONSTRUCTION

1- Les commissions thématiques

Propres à chaque domaine de compétence de la CdC, elles se réunissent autant que nécessaire. Elles sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux, sauf pour la commission finances. Leur travail consiste à préparer, étudier et débattre sur les dossiers soumis, en vue d'émettre un avis et des propositions. Il est rappelé qu'elles ne détiennent pas de pouvoir décisionnel.

Il est rappelé que les élus membres des commissions doivent se détacher de leur position d'élu municipal pour se mettre au service du territoire, de l'intérêt du plus grand nombre à l'échelle de la CdC Aunis Sud.



7

Projet de Pacte de gouvernance

2- L'instance des Maires

Elle est composée uniquement des Maires des communes membres. Elle est réunie chaque fois que nécessaire et est convoquée à l'initiative du Président qui en fixe l'ordre du jour.

L'instance des maires se réunira au minimum 1 fois par an. L'objectif est de s'informer collectivement en dehors du bureau sur des sujets et projets pouvant intéresser les municipalités dans leur fonctionnement et ne correspondant pas forcément aux compétences de l'intercommunalité. Chaque commune est représentée par son Maire. Les réunions de cette instance se dérouleront en dehors du siège de la CdC Aunis Sud.

3- Le conseil de développement

Le Conseil de Développement contribue à enrichir la décision politique au service de l'intérêt général. Il est notamment consulté sur l'élaboration du projet de territoire et sur les documents de planification. Il contribue également à l'animation du débat public. Il est composé de citoyens issus de la société civile.



8

Projet de Pacte de gouvernance

4- Les organes de co-gestion des compétences

Les syndicats mixtes (Cyclad, EAU 17, le SCOT LRA, les 4 syndicats Gémapiens...)

Des réunions de travail, d'échanges et d'informations seront organisées au moins 1 fois par an avec les représentants des syndicats assumant les compétences transférées par la CdC pour la présentation de leur rapport d'activité. Seront invités à ces réunions les membres du Conseil Communautaire et les élus municipaux membres des commissions communautaires concernés.

5. Les Conseils d'administration et les représentations

Des élus communautaires ont été désignés par le Conseil pour représenter la CdC au sein de différents conseils d'administration et/ou d'établissement de structures associatives ou d'organismes partenaires.

Une fois par an, ces élus feront un retour au Conseil Communautaire de l'activité de ces associations ou organismes sous forme orale ou écrite.

6- La participation des citoyens

Dans la continuité du travail initié pour le CRTE et le projet de territoire, la concertation avec la population « IMAGINE AUNIS SUD ! » sera reconduite pour mener à bien les différentes politiques publiques voulues par les élus communautaires.



9

Projet de Pacte de gouvernance

2- LA PRISE DE DECISION

Cheminement de la prise de décision : Commission / bureau / conseil communautaire

Les réunions de bureau et de conseil ont lieu au siège de la CdC Aunis Sud. Ponctuellement pour rapprocher la CdC de ses communes une délocalisation des réunions de commissions peut être envisagée.

Pour limiter la durée des conseils communautaires et laisser plus de place aux échanges et débats, il est proposé d'une part de procéder à des regroupements de délibérations dans la mesure du possible et d'autre part, sur avis du bureau, d'élargir les délégations au Président.

1- Le rôle des élus dans les instances communautaires

La communauté de communes a une responsabilité dans l'implication de tous les élus, qu'ils soient communautaires ou municipaux, à la vie communautaire.

L'élu communautaire

L'élu communautaire peut avoir diverses fonctions au sein de l'EPCI. Il peut être membre du bureau de l'EPCI, recevoir des délégations de fonctions et participer aux travaux préparatoires de l'organe délibérant au travers des commissions thématiques



10

Projet de Pacte de gouvernance

L' élu municipal

Chaque élu municipal a une responsabilité dans la réussite du projet de territoire et des politiques publiques communautaires, dans le cadre de sa fonction il doit être informé des affaires de la Communauté de Communes :

- en participant aux commissions thématiques de la CdC Aunis Sud ouvertes aux conseillers municipaux,
- en participant aux réunions des organismes de co-gestion dont il est élu (Cyclad, Eau17...),
- en étant destinataire de l'ordre du jour accompagné de la note explicative de synthèse des réunions de conseil communautaire ainsi que des comptes rendus de ces réunions

D'autre part, rapport d'activités annuel de la CdC est transmis à tous les élus municipaux et doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du conseil municipal.

Enfin, sur invitation des Maires, le Président et les Vice-Présidents de la CdC se tiennent à la disposition des communes pour participer à des réunions, rencontres, afin de présenter et d'échanger avec les conseillers municipaux sur les dossiers de l'intercommunalité ou autres sujets de leur choix.

Dans l'objectif de rapprocher la CdC Aunis Sud et les élus municipaux du territoire, des échanges réguliers seront organisés avec l'ensemble des élus municipaux d'un même secteur géographique (3 secteurs de 8 communes chacun), au rythme d'une rencontre minimum par an et par secteur.



11

Projet de Pacte de gouvernance

2- La place des techniciens et des responsables administratifs

A minima une fois par an, des rencontres entre DGS, techniciens et secrétaires de mairie de la CdC et des Communes seront organisées. Il s'agit de prévoir des moments d'information, d'échanges et de partage d'expériences dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre des politiques intercommunales et leurs articulations avec les politiques communales. Cela permettra également de renforcer une culture d'entraide et de réseau entre les responsables administratifs des différentes entités. La Directrice Générale des Services de la CdC sera chargée de piloter ces temps de rencontres et d'échanges.

De plus, les techniciens de la CdC continueront, comme ils le font déjà, de répondre aux questions et d'accompagner les élus et les techniciens des communes qui les solliciteront sur des questions et/ou sujets de leurs domaines de compétences respectives.

3- L'information entre les communes et l'intercommunalité

En plus de toutes les actions de communication de la CdC déjà existantes qui s'adressent à tous les habitants du territoire (Magazine, Site Internet, Intramuros, ...) et sans s'ingérer dans les affaires communales, des supports sous forme de diaporamas seront élaborés régulièrement et adressés à toutes les communes. L'objectif est de faciliter pour les Maires la présentation des projets et l'actualité de la CdC Aunis Sud de façon uniforme sur tout le territoire lors des conseils municipaux.



12

Projet de Pacte de gouvernance

4- La mutualisation

L'intercommunalité est le cadre essentiel et à privilégier, pour développer la mutualisation au service des communes et de ses habitants.

Cette « boîte à outils » librement consentie doit permettre la mise en commun, de moyens techniques, d'achats, de services et de mise à disposition de personnel. La recherche d'appui et soutien doit être une constante de la dynamique de mutualisation. Elle évoluera à la demande des communes pour répondre à des besoins spécifiques et précis.

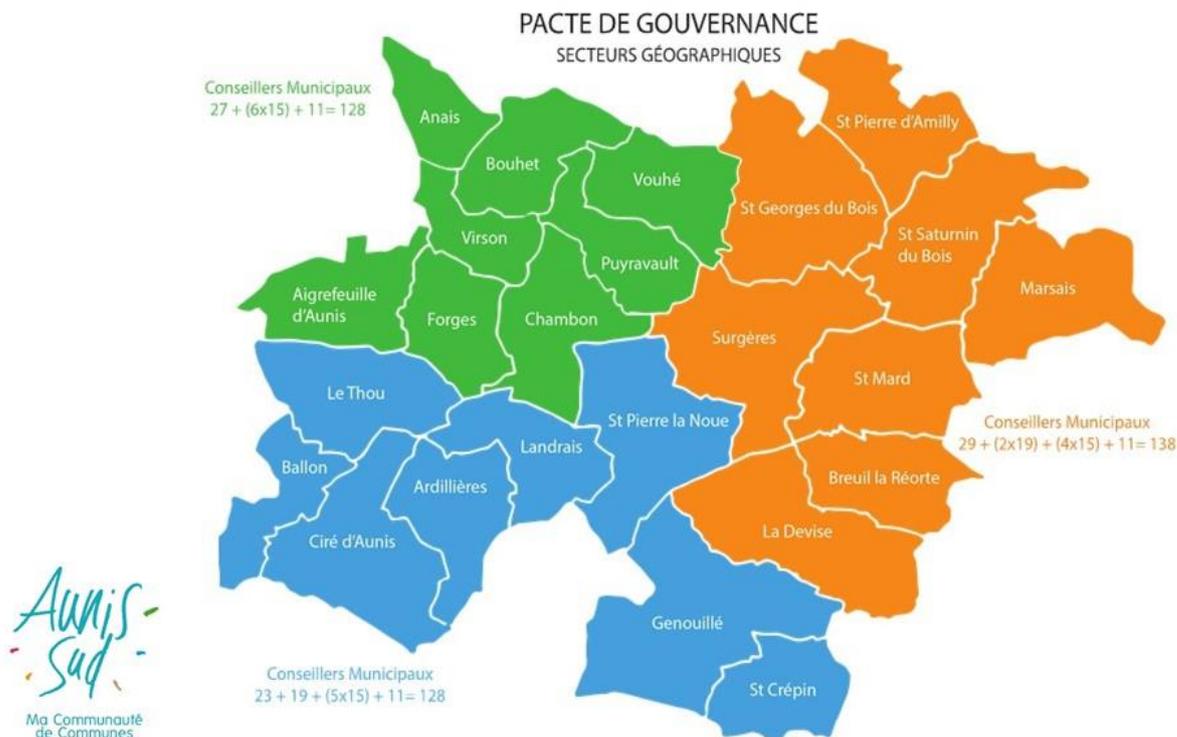
5- Le suivi du Pacte de gouvernance

Le suivi des bonnes pratiques développées dans ce document sera réalisé par le Président, les Vice-Présidents et la direction avec un point d'étape chaque année jusqu'à la fin du mandat.



13

Monsieur Raymond DÉSILLE précise que le territoire de la Communauté de Communes a été divisé en 3 secteurs qui pourraient correspondre aux rencontres avec les conseils municipaux.



14

Monsieur Jean-Michel SOUSSIN suggère d'intégrer à la fin du document un tableau avec toutes les communes et le nombre de délégués communautaires par commune.

Monsieur Raymond DÉVILLE répond que ce tableau sera annexé.

Ces explications entendues et après lecture intégrale du projet de pacte de gouvernance, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis Sud présenté en séance et qui sera soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

5. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D94 – Passation d'un avenant n°1 en moins-value concernant l'entreprise Sarl CHEVALIER pour le marché n° 2019-006 relatif aux travaux du siège social, portant sur la suppression des lisses d'acrotères.

La présente modification de prestations représente une moins-value de – 1 132,40 € HT, ce qui représente une diminution de -5,93 % du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

Décision 2021D95 – Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification des hébergements touristiques.

Bénéficiaire : Madame FRANCOIS - commune de Puyravault - montant de 170 €.

Décision 2021D96 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) dans le cadre de la valorisation et de la médiation sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois pour un montant total de 28 148,20 € HT, correspondant aux opérations suivantes :

- Travaux (aboutissement) du chantier de restauration de la salle de réception (sol de la salle et création des chemins pour y entrer et en sortir),
- Étude de faisabilité/programmation pour le futur jardin archéologique,
- Étude de conception pour la création d'une aire de jeux qui s'intégrera dans ce jardin
- Travaux de végétalisation pour pailler et regarnir certaines pièces en plantes couvre-sols.

Décision 2021D97 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme scientifique 2022, sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois pour un montant de 20 000 € HT.

Décision 2021D98 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre du Plan Patrimoine dans le cadre de la valorisation et de la médiation sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois pour un montant total de 9 629 € HT.

Décision 2021D99 – Passation d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 3 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme. Cette location est consentie à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 24 janvier 2022 inclus, moyennant un loyer mensuel de 475,00 € H.T., soit 570,00 € T.T.C.

Décision 2021D100 – Passation d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme. Cette location est consentie pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 10 janvier 2022 inclus, moyennant un loyer mensuel de 219,38 € H.T., soit 263,26 € T.T.C.

Décision 2021D101 – Passation d'un contrat de location précaire pour la cellule n°4 des ateliers relais - ZI Ouest – rue Gaston Migaud à Surgères. Cette location est consentie pour une période d'une durée de vingt-trois mois maximum, à compter du 4 janvier 2022, moyennant un loyer mensuel de 1 188,06 € H.T., soit 1 425,67 € T.T.C. Le loyer sera payable au plus tard le 5 de chaque mois, et pour la première fois le 4 janvier 2022 au prorata temporis.

Décision 2021D102 – Attribution des marchés pour les améliorations thermique et énergétique du centre multi-accueil "Les Bambins d'Aunis" à Forges :

- marchés de travaux à procédure adaptée,
- montant total de 114 603,12 € HT soit 137 523,74 € TTC et répartis selon les 2 lots suivants :

Lot N°	Libellé	Entreprises retenues	N° de marché	Montant total HT en €	Montant total TTC en €
1	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	Chauffage Sanitaire de l'Aunis 3 Route des Vergers 17430 LUSSANT	2021-024	88 529,12 €	106 234,94 €
2	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	SAS SYNERTEC ZA Croix Fort – 7 Rue de Beaufort 17220 SAINT MEDARD D'AUNIS	2021-025	26 074,00 €	31 288,80 €

Décision 2022D01 - Maintien de la demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'aménagement de l'extension Sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou), pour un montant de 137 553,52 €, soit 30 % du montant total du projet qui s'élève à 458 445,07 €.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, clôt la séance à 20h15.